



COMMUNE DE RHODON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le huitième jour du mois de novembre deux mil vingt et un à 19h15, le Conseil Municipal de la commune de RHODON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur VROMMAN Xavier, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Membres présents : 10

Etaient présents : Mesdames Christelle BEAUMARD, Marie-Neige RICARTE, Cathy LESIEUR
Messieurs David DELATTRE, Jean-Jacques GOESSENS,
Jonathan LAFFRAY Chilpéric LEFORT, Paul MENDES, Antoine SERVAES
et Xavier VROMMAN

Absent excusé : Marc BOUVET ayant donné procuration à Cathy LESIEUR

Absent non excusé :

Madame Christelle BEAUMARD a été élue secrétaire

Monsieur le Maire, Xavier VROMMAN ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 SEPTEMBRE 2021

Le compte rendu de la séance du 20 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération 52/2021

ETUDE DE FAISABILITE – AMENAGEMENT DES TERRAINS

Le bureau d'étude ECMO qui travaille en relation avec le cabinet de géomètres GEOM'EXPERT a présenté une estimation sommaire relative à l'étude de faisabilité de l'aménagement du terrain situé route des Marronniers à côté de la station d'épuration.

L'objectif de l'estimation sommaire est d'avoir une idée du montant du projet pour le soumettre à une demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale et/ ou de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Monsieur le Maire explique qu'une présentation du projet lui sera faite le 9 novembre par le cabinet de géomètres et qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de prendre une décision sur les travaux.

Le bureau d'études ECMO présente une estimation sommaire pour l'aménagement intérieur du lotissement d'un montant de 217 285 euros HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de présenter le projet d'aménagement du terrain situé route des Marronniers à



COMMUNE DE RHODON

une demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale et au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

- **PREND ACTE** qu'aucune décision n'est prise lors de la présente séance sur la mise en œuvre des travaux d'aménagement.

Délibération 53/2021

FLEURISSEMENT DU POURTOUR DE LA MAIRIE ET ELAGAGE DES ARBRES DE LA COMMUNE

Monsieur David DELATTRE présente le dossier. Il s'agit de choisir l'entreprise qui assurera d'une part le fleurissement du pourtour de la mairie suite aux travaux d'accessibilité qui ont eu lieu l'année dernière et d'autre part l'élagage des arbres de la commune.

Trois entreprises locales ont été sollicitées : Concept jardin, Aurélien Vincent et le paysagiste de Talcy. Seule l'entreprise Concept Jardin a présenté des devis pour les deux prestations demandées.

Pour le fleurissement champêtre des abords de la mairie, le devis s'élève à 1 250 euros HT soit 1 500 euros TTC

Pour la taille et l'élagage des arbres de la commune le devis s'élève à 1 440 euros H soit 1 728 euros TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de valider le devis présenté par l'entreprise Concept Jardin pour le fleurissement champêtre des abords de la mairie pour un montant de 1 500 euros TTC
- **DECIDE** de valider le devis présenté par l'entreprise Concept Jardin pour la taille et l'élagage des arbres de la commune pour un montant de 1 728 euros TTC.
- **AUTORISE** le maire à signer les devis validés ci-dessus et tout documents afférents à l'exécution des deux prestations.

Délibération 54/2021

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT DURABLE POUR 2022 (DDAD)

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention au titre de la DDAD a été demandée et validée pour 2021 concernant la plantation de charmilles autour de la station d'épuration.

Monsieur le Maire propose de faire une nouvelle demande de subvention au titre de la DDAD 2022 concernant le fleurissement champêtre des abords de la mairie.

Le devis présenté par l'entreprise Concept Jardin a été validé par délibération du conseil municipal de ce jour n°53/2021.

Pour rappel le devis présenté par l'entreprise s'élève à un montant de 1 250 euros HY soit 1 500 euros TTC.



COMMUNE DE RHODON

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **DÉCIDE** de demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la Dotation Départementale d'aménagement durable 2022 concernant le fleurissement champêtre des abords de la mairie.
- **CHARGE** le Maire de constituer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document permettant l'exécution de la demande de subvention.

Délibération 55/2021

BUDGET ASSAINISSEMENT : DM N°2

Monsieur le maire explique qu'une décision modificative au budget assainissement doit être prise afin de pouvoir payer les dernières factures liées aux travaux d'extension du réseau de l'assainissement

Les écritures seront les suivantes :

Fonctionnement : Dépenses - 61523 : diminution de crédits : 5 600 euros

Fonctionnement : Dépenses – chapitre 023 : augmentation de crédits : 5 600 euros

Investissement : Recettes : Chapitre 021 : augmentation de crédits : 5 600 euros

Investissement : Dépenses : Compte 2313 : augmentation de crédits : 5 600 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **DÉCIDE** de voter la décision modificative au budget assainissement tel que présentée ci-dessus
- **AMPLIATION** de la présente délibération sera faite auprès du Trésorier,
- **CHARGE** le Maire des formalités d'exécution de la présente délibération.

Délibération 56/2021

DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet concernant la désignation au sein du conseil municipal d'un référent sécurité routière.

Le référent sera spécialement chargé des questions liées à la sécurité routière. Il sera le relai entre différents interlocuteurs : services de l'Etat, acteurs institutionnels et administrés.

Monsieur Antoine SERVAES se propose comme référent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **DÉCIDE** de désigner Monsieur Antoine SERVAES comme référent sécurité routière.



COMMUNE DE RHODON

Délibération 57/2021

CARTE CADEAU DES AINÉS

Comme chaque année, la commune distribue une carte cadeau à toutes les personnes électriques et résidants sur la commune de Rhodon âgées de plus de 65 ans.

Le montant de la carte cadeau est de 45 euros. Elle sera distribuée aux bénéficiaires dans le courant du mois de décembre. Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres pour préciser la date et le créneau horaire de passage des élus.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler le montant de chaque carte cadeau qui s'élève à 45 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **DÉCIDE** de renouveler le montant des cartes cadeaux distribuées aux aînés à hauteur de 45 euros l'unité

NOËL DES ENFANTS

Monsieur le Maire rappelle qu'il était initialement prévu d'organiser une après-midi récréative aux enfants avec des petits ateliers créatifs, jeux de société, magie. Au vu de l'évolution récente de la crise sanitaire, il semble préférable de ne pas effectuer de rassemblement au sein de la salle des fêtes.

Il est donc proposé de renouveler la distribution de chocolats en porte -à-porte comme l'année précédente. Une information avec coupon-réponse sera distribuée dans la semaine du 8 novembre. La distribution des chocolats est prévue le samedi après-midi 11 décembre 2021.

Pour la constitution du paquet gourmand, Monsieur LEFORT précise que les grossistes ne sont pas achalandés pour Noël. L'approvisionnement sera donc fait auprès d'une grande surface.

GYMNASE DE OUCQUES-LA-NOUVELLE

Monsieur le Maire qui participe au comité de pilotage restreint sur le dossier du nouveau gymnase de Oucques-La-Nouvelle présente le projet.

Il revient sur la présentation qui a été transmise dans le mail de convocation au conseil municipal de ce jour.

Les habitants ont reçu et répondu largement au questionnaire qui leur a été adressé à la rentrée. Une concertation a également eu lieu avec tous les acteurs dont les écoles maternelles et primaires. A noter que le Collège de Oucques est actuellement prioritaire sur les créneaux d'utilisation du gymnase.

Un premier chiffrage des travaux sera présenté le 1er décembre aux membres du comité de pilotage.

Une avancée du projet sera régulièrement effectuée au conseil municipal lors de ses séances de réunion.



COMMUNE DE RHODON

QUESTIONS DIVERSES

- **Rapport sur l'eau** : le rapport a été envoyé dans le mail de convocation de la présente séance du conseil municipal. Ce rapport a été rédigé par le SIAP de Oucques. Le SIAP de Oucques étudie actuellement la création d'un nouveau forage, plus profond et plus pur. Des travaux de rénovation des canalisations vont avoir lieu sur les communes membres du SIAP. Rhodon n'est pas concerné, les travaux ayant eu lieu en même temps que les travaux d'extension de l'assainissement collectif.
- **Eclairage public** : Les travaux sont presque terminés. Il reste l'installation des panneaux solaires. Comme déjà indiqué, il n'y aura pas de décoration de Noël cette année.
- **Travaux d'assainissement** : Les travaux d'extension sont terminés. Le dossier de subvention a été constitué pour versement. L'entreprise Mas Seeds a été rencontrée pour présentation des travaux.

La séance est levée à 20h35